



**DÉLIBÉRATION N°2016-07-01-1
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 1^{ER} juillet 2016

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
3 JUIN 2016**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 30 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 juin 2016, tel qu'annexé.

À Nantes, le 1^{er} juillet 2016

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

Pour le Président et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président


Mohamed BERNOUSSI



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 3 JUIN 2016

PV N°390

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN
ASSEMBLEE PLENIERE DU 3 JUIN 2016

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, M. Mohamed BERNOUSSI, 1^{er} Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration, M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie Universitaire

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 25 MEMBRES

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BELLIN Emilie	étudiante T.	FLCE
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BONNET GIBET Valentin	étudiant S.	UFR Sciences et Techniques
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CHAGNEAU Corentin	étudiant T.	UFR Médecine et Techniques médicales
DESMEDT Marianne	Pers. Ext.	INSERM
DRONNEAU Céline	BIATSS	ESPE Nantes
FLEURY-BAHI Ghozlane	A	UFR Psychologie
GENON Philippe	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
GOMEZ Léa	étudiante T.	UFR Langues
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
MIRALLIE Camille	étudiante T.	UFR Sciences pharmaceutiques
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
POUZAIN Yves	B	IUT de Nantes
PREVOT Charlotte	Pers. Ext.	Nantes Métropole
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TONNERRE Clotilde	BIATSS	IEMN-IAE

AVAIENT DONNE PROCURATION : 7 MEMBRES

BENIZE Gaëlle	Pers. Ext.	CARENE
BOUSQUET Emmanuelle	B	FLCE
CARBONI Pierre	A	UFR Langues
CHENE Emmanuel	B	IEMN-IAE
MORERE Julie	B	IUT de Nantes
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

ETAIENT ABSENT A L'OUVERTURE : 2 MEMBRES

HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
ILLIONNET Thibaut	étudiant T.	UFR Droit et Sciences Politiques

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
34	25	7	2	0

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

BARBU Noël	Vice-président Développement et partenariats économiques - Affaires Financières
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
BRIOLET Baptiste	Directeur des Affaires Juridiques
DECHARETTE Catherine	Responsable administrative et financière IRS UN
DRUE Frédéric	Agent Comptable
GASTINEAU Jérôme	Directeur de Cabinet adjoint
KEROUANTON J. Louis	Vice-président Patrimoine Immobilier
KERSAUDY Gilles	Directeur de l'IRFFLE
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente Relations Humaines et Dialogue Social
PENISSON Stéphanie	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services
VADE Corinne	Secrétaire générale adjointe – Rectorat de Nantes

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 avril 2016
2. Informations générales
3. Présentation du nouvel organigramme de la Direction Générale des Services
4. Point sur les opérations immobilières : point d'étape sur le Nouveau Tertre
5. Présentation du plan de développement de la Fondation
6. Approbation de l'octroi d'une subvention de fonctionnement à la Fondation

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

7. Approbation de la dissolution de l'Institut de Recherche et de Formation en Français Langues Etrangères (IRFFLE) (après avis du CTE)
8. Approbation de la dissolution du service commun « Mission Langues » (après avis du CTE)
9. Approbation de la création du service commun « Service Universitaire des Langues » et de ses statuts (après avis du CTE)
10. Approbation de la modification des statuts de l'Université de Nantes

RESSOURCES HUMAINES

11. Approbation de la modification des mesures d'aide aux parents isolés
12. Présentation du « rapport annuel de santé sécurité et conditions de travail » (RSSCT) 2015 et du « programme annuel de prévention » (PAP) 2016 (après avis du CHSCT)
13. Présentation du bilan des missions invités 2015

FORMATION ET VIE ETUDIANTE

14. Approbation de demandes de renouvellement de capacités de Médecine (après avis de la CFVU)

AFFAIRES FINANCIERES

15. Approbation de la modification de la durée d'amortissement des équipements acquis dans le cadre du projet de recherche « UHD4U »
16. Approbation de tarifs, dons et subventions
17. Rendu compte de remises gracieuses et d'admissions en non-valeur
18. Questions diverses

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures 15.

Il précise qu'avant de dérouler l'ordre du jour du Conseil d'Administration il va laisser entrer des représentants du « Collectif nantais des travailleur-e-s précaires de l'ESR », qui souhaitent lire un document aux administrateurs.

« Mesdames, Messieurs,

La précarité tend à se généraliser au sein de l'Université de Nantes parmi le personnel BIATSS et les enseignants-chercheurs. C'est pourquoi le collectif nantais des travailleur-e-s précaires de l'ESR, créé le 13 avril 2016, voit ses rangs grossir de jour en jour. En 2014, sur les 4032 agents de l'Université, on compte 1340 contractuels (550 enseignants et 790 BIATSS), soit 1/3 du personnel. Entre 2008 et 2014, le nombre de précaires a augmenté de 10 points.

En 2014 plus de 220 000 heures complémentaires ont été assurées, soit l'équivalent de 1145 postes d'enseignant-chercheur. Plus de la moitié (53%) de ces heures ont été effectuées par des vacataires. Depuis 2004, environ 200 000 heures complémentaires sont financées par l'Université chaque année. Par ailleurs la part des contractuels BIATSS n'a cessé d'augmenter depuis 2008 pour arriver à plus de 41% en 2014.

Le collectif nantais des travailleur-e -s précaires de l'ESR a interpellé à plusieurs reprises la présidence de l'Université sur cette situation de précarité. Lors de notre première rencontre, celle-ci n'a donné aucun signe d'une volonté claire, annonçant simplement qu'elle diffuserait une circulaire auprès des directeurs de composantes, diffusion dont nous n'avons toujours pas eu écho. Nous attendons toujours également les propositions écrites évoquées lors de notre deuxième rencontre ce mardi 31mai lorsque nous avons réitéré nos demandes.

Ce silence n'est pas acceptable. Aussi, nous tenons à faire part au conseil d'administration aujourd'hui réuni de nos revendications ainsi qu'à réaffirmer notre détermination la plus totale.

Le collectif nantais des travailleur-e-s précaires de l'ESR revendique a minima :

- l'interdiction formelle, répétée et réaffirmée, des heures de cours dispensées à titre gratuit, ainsi que des heures de surveillance abusives pour les vacataires
- que, dans l'attente d'une création massive de postes de titulaires pour l'ensemble des corps de métiers, le conseil d'administration s'engage à fournir un état des lieux clair de la mise en application de la politique de CDIsation affichée par l'Université (cf. courrier du 20 janvier 2015). Si cette évolution n'est pas significative nous demandons, la mise en application immédiate de cet engagement
- la mensualisation du paiement des vacances (effective à l'Université de Caen cette année et prévue à Paris 1 pour la rentrée 2017)
- qu'il soit fourni une information systématique et rédigée au moment de l'embauche sur les droits (et devoirs) du personnel BIATSS ainsi que la mention de la ou des branches d'activité professionnelles auxquelles se rattache le contrat
- l'exonération des frais d'inscription pour tou-te-s les doctorant-e-s (comme cela est actuellement le cas à l'université de Lyon 2 et en cours à Paris 1 et Lille 1)
- un accès à la formation avec des places réservées et proposées au personnel BIATSS contractuel ainsi que l'ouverture de nouvelles formations si les personnes concernées le demande.

Afin que le Président de l'Université de Nantes ainsi que l'ensemble des travailleurs de l'Université prennent toute la mesure de notre précarité et de notre détermination à lutter contre celle-ci par la mise en place de mesures concrètes, nous demandons à ce que les revendications et constats que nous portons soient inscrits au compte-rendu du conseil d'administration se tenant ce vendredi 3 juin et pris en compte par cette instance. Tant que ces revendications ne sont pas prises en compte nous resterons mobilisés ! »

LE PRÉSIDENT remercie pour l'intervention faite devant le Conseil d'Administration et informe qu'elle figurera bien sur le Procès-verbal. Il précise que des propositions ont été faites en début de semaine, que le Collectif n'a pas souhaité entendre. Il estime qu'il faut reprendre le dialogue, car sans dialogue, rien n'avancera. Il explique avoir travaillé sur ces sujets et qu'il y avait des propositions et des avancées sur des revendications, dont certaines sont tout à fait légitimes, d'autres sont plus complexes à mettre en œuvre de par la réglementation.

Au nom de l'Intersyndicale Ensemble, **M.POUZAIN** propose aux membres du Collectif, de les rencontrer rapidement. Le travail sur les conditions des collègues qui sont en situation de précarité au sein de l'Université, quel que soit leur statut, est une grande préoccupation pour les syndicats. C'est l'un des axes de la plateforme d'Ensemble lors des dernières élections centrales de février. Ces problèmes trouvent écho dans leur préoccupation. Il faut faire avancer les choses et présenter ce qui a déjà été fait et ce qui doit être fait pour voir avancer les revendications.

En écoutant le collectif, **MME SAMI** explique que la précarité d'une manière générale est une problématique qui l'interpelle et qui fait effectivement partie des revendications de la liste Ensemble. Au vu des diverses revendications, certaines sont relativement simples à mettre en œuvre, en tous les cas vu de l'extérieur. La mensualisation des paiements de vacation par exemple est une des choses simples à mettre en œuvre. D'autres sont plus complexes, comme l'a souligné **LE PRÉSIDENT** et demandent plus de travail. Elle propose une coordination entre les précaires et l'administration de l'Université sous forme de groupe de travail ou autres, et que le collectif y soit associé. Il faut nécessairement un dialogue, qui se fasse relativement rapidement. Il faut de part et d'autres un effort pour que les choses avancent de façon positive.

LE PRÉSIDENT explique que la méthode de travail est posée. Il n'y a pas de méthode dilatoire, mais pas non plus de travail sous la pression. Il veut continuer à travailler comme il le fait depuis 2012, et faire avancer les choses.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 AVRIL 2016

En l'absence de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 avril 2016.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

POINT 3 : PRESENTATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

LE PRÉSIDENT souligne qu'il est important de le partager en Conseil d'Administration. Sans Direction Générale des Services compétente, professionnelle, organisée et en phase avec la politique, l'Etablissement ne pourrait avancer. **M.BIAIS** a pris les choses en mains il y a quelques années. **LE PRÉSIDENT** explique lui avoir renouvelé sa confiance pour poursuivre ce travail, qu'il entend au sein de l'Etablissement comme efficace et remarquable. Il s'agit à l'heure actuelle de consolider la Direction avec deux directeurs généraux adjoints.

M.BIAIS présente les principales modifications qui portent sur l'identification d'un second poste de directeur ou directrice général(e) adjoint(e), pour aider la présidence et l'équipe à suivre notamment les projets d'investissement et toute la problématique du plan, à savoir la mise en place du Schéma directeur Immobilier, et du Schéma directeur du Numérique, ou encore l'ensemble des opérations d'acquisition ou d'équipement pédagogique ou scientifique. Le recrutement est en cours. Il sera finalisé avant l'été pour une prise de fonctions à la rentrée 2016. Rattachée à ce nouveau directeur, il y aura aussi une Cellule de la commande publique, identifiée en tant que telle. Jusqu'à présent, toutes les forces et les compétences liées à l'achat et à la passation des marchés publics étaient éclatées au sein de différents services ou directions. L'objectif est de regrouper les équipes au sein de cette Cellule de la commande publique, qui sera rattachée directement à la Direction Générale des Services. Autour de cette création, il y a plusieurs enjeux, comme l'optimisation des achats, le respect du Code des Marchés Publics mais aussi la volonté de simplifier les procédures d'achat. C'est un sujet souvent mis en avant par les équipes dans le domaine de la simplification des procédures de gestion. Il précise que cet organigramme fait apparaître en liaison fonctionnelle les Secrétaires Généraux de Composantes, dont les missions ont été clarifiées en lien avec les Directeurs de Composantes. On également été identifiés des Secrétaires Généraux qui auront en charge la coordination des Pôles d'un point de vue administratif, pour faire évoluer aussi cette organisation administrative à l'échelle de la proximité polaire.

POINT 4 : POINT SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES : POINT D'ETAPE SUR LE NOUVEAU TERTRE

LE PRESIDENT rappelle que le Nouveau Tertre est un chantier colossal, qui va être en site occupé pendant plus de deux ans afin d'améliorer la lisibilité des Sciences Humaines et Sociales pour l'Université.

M.KEROUANTON informe que le chantier est commencé. Un point d'information sera fait régulièrement aux administrateurs. Toute la difficulté repose sur le fait que le chantier est en site occupé, c'est-à-dire qu'il faut trouver des espaces tampons et travailler sur des modifications de circulation, gérer des déplacements de Composantes. La première phase a été la mise en service de Launay Violette et Recteur Schmitt, sous une configuration nouvelle, avec la concentration de l'ESPE au sein de Launay Violette et le déplacement temporaire de l'IRFFLE et de l'UFR de Sociologie sur Recteur Schmitt. La mise en service depuis quelques mois de Censive, avec la concentration et le regroupement de la totalité des départements d'UFR Lettres et Langages en un seul bâtiment. L'UFR Lettres et Langages est définitivement en place sur Censive de manière cohérente, avec des espaces adaptés, en particulier pour les bibliothèques de section, avec un gros effort. Censive est un bâtiment qui reste encore à travailler. Il n'est pas refait à neuf, mais ce sera l'objet de travaux futurs dans le cadre de la maintenance lourde de l'Etablissement. Les phases futures sont : Tertre et le Château. L'achèvement sera finalisé pour l'été 2018.

Concernant le calendrier, une discussion a eu lieu avec le groupe Bouygues au printemps sur des imprécisions contenues dans le dossier. Le groupement a répondu rapidement ce qui n'a pas décalé les phases. On est sur une phase de deux années de travaux, ce qui est peu. Le timing est donc très dense. On tient absolument à ce que le groupement réponde à ce timing. Il tient d'ailleurs à remercier tous les services, car il y a une excellente maîtrise d'ouvrage à l'Université. Il faut s'en féliciter et la maintenir.

Le lancement des travaux préparatoires va être amorcé avec en parallèle, le dépôt du permis de construire. On est donc dans une phase d'instruction classique. Il y a un avis positif des commissions de sécurité. La validation du dossier complet va avoir lieu prochainement.

Il faut donc libérer tous les locaux avec toute la complexité de chacune des Composantes. Pour l'UFR de Psychologie et l'UFR Histoire, il faudra travailler de manière plus fine. Il explique être en lien constant avec eux. En termes de coordination et de communication, il va y avoir un médiateur du groupement qui va être sur place, avec une adresse de médiation, pour être l'interlocuteur permanent avec l'Université.

Dans les jours qui viennent, il y aura une modification de la voirie pour la circulation et un repérage des réseaux. Il y a aussi des opérations très ponctuelles de désamiantage, bien ciblées qui seront effectuées dans le respect des procédures. Il présente le schéma des démolitions à venir. Le flux des camions va être important à gérer. Toute la question de mise en sûreté du chantier est importante avec les flux des usagers personnels et étudiants et la zone de chantier. Ceci sera piloté par le groupement, et contrôlé par l'Etablissement.

LE PRESIDENT souligne qu'il est important d'informer les administrateurs sur ce dossier qui date de l'an 2000, relancé en 2012 sous une orientation différente. Ce chantier impacte environ 14.000 étudiants.

MME BARON explique que lors de la visite du **PRESIDENT**, les bibliothèques de Lettres et de Sciences Humaines s'étaient émues du fait qu'on ne les voyait pas beaucoup dans les présentations de l'architecte, ce qui laissait penser qu'elles avaient été oubliées, et un peu loin du projet. Une réponse avait été donnée, qui selon elle déshabille un peu la bibliothèque de Sciences pour la bibliothèque de Lettres. En revanche, elle s'interroge sur l'accueil des étudiants à partir du moment où l'entrée principale va être fermée et démolie, sur les circulations pour venir à la BU, les conditions d'études et les conditions de travail qui doivent être le moins impactées possible. **M.KEROUANTON** explique avoir rencontré **MME GROGNET**, Directrice du Service Commun de la Documentation. Il est en lien régulier avec les personnels des bibliothèques, qui ne sont pas oubliés, loin de là. On a décidé dans le cadre de l'ensemble des contrats de plan, d'avoir une masse financière suffisamment importante qui permette de travailler avec les bibliothèques sur la transition énergétique et l'adaptation aux besoins des personnels et des usagers. Il évoque la crainte d'être laissés pour compte, alors même que c'étaient toutes les bibliothèques de section qui étaient mises en exergue dans ce pôle central. Selon lui cette crainte est désormais levée. On va continuer à travailler avec les bibliothèques, car cela est fondamental. S'agissant de la circulation, le raisonnement avec le groupement est de s'intéresser aux flux internes aux travaux, mais aussi en lien avec tous, sur la totalité des flux, avec la FLCE, l'IGARUN, les bibliothèques et autres. La problématique est globale. Il y aura des informations plus précises sur ce sujet. Il y a un plan de communication qui sera mis en place, déjà travaillé avec le groupement. **MME BARON** précise que pour entrer à la bibliothèque Lettres, alors que la bibliothèque Lettres est ouverte et le Pôle Tertre fermé, ce n'est pas clair. Les étudiants ne trouvent pas la BU. **LE PRESIDENT** souligne qu'il faut travailler ce point dans l'intérêt de tous.

MME SAMI revient sur les bibliothèques et les réunions menées avec les personnels. La question concerne aussi les enseignants-chercheurs et les étudiants. Elle souhaite connaître la solution trouvée car elle se dit inquiète d'entendre que l'on déshabille un peu la bibliothèque de Sciences pour habiller la bibliothèque de Lettres. **LE PRESIDENT** souligne que les questions sont justifiées, et qu'il va y en avoir des centaines de cette nature. Les étudiants vont s'interroger pour savoir où passer. **M.KEROUANTON** explique qu'avec le CPER, il y a deux choses : une masse de l'ordre de 7 millions d'euros sur l'ensemble de la restructuration des « BU de l'Erdre », énergétique et interne avec l'analyse des besoins nouveaux et des nouveaux usages, et une partie qui est une réflexion sur la totalité de la restructuration du Campus Lombarderie, qui devrait commencer avec le Laboratoire de Planétologie incessamment. On va commencer au titre de la maintenance par travailler sur la BU de Droit. On considère l'ensemble des BU dans le dispositif. Il a été convenu qu'il y aurait plus de moyens sur Lettres par rapport à cette urgence de travaux. La BU Sciences n'est pas déshabillée du tout, elle est juste décalée dans le temps. Il faut phaser toutes les opérations.

MME DRONNEAU souligne que ce projet a commencé il y a longtemps et que depuis ont été votées des restructurations de services, qui impactent les plans qui ont pu être faits en terme d'implantation sur le campus, que ce soit pendant les travaux ou après. Elle pense au Service Universitaire des Langues, au rapatriement de la Formation Continue en Lettres et à titre personnel, car elle est directement impactée, à la mutualisation du service financier LLSHS-ESPE qui passe physiquement sur le Campus de 4 à 7 personnes. Elle se dit inquiète par rapport à la rentrée prochaine et pouvoir accueillir 3 personnes de plus. La création d'un Secrétaire Général de Pôle nécessitera aussi la mise en place d'un bureau. Tout ceci n'était pas prévu à l'origine du plan. Elle souhaite savoir comment tout va s'intégrer. Elle se dit aussi inquiète sur les conditions de travail pendant les phases de travaux. **MME TEXIER** donne un complément d'information, suite à une réunion de travail la semaine dernière avec la Direction du Plan, de l'Immobilier et de la Logistique et les Composantes pour faire le point sur tous ces éléments nouveaux, et travailler sur des solutions concrètes pour la rentrée de septembre. Tout est pris en compte, même si toutes les réponses ne seront pas apportées aujourd'hui. On aura les réponses pour la rentrée de septembre et les agents seront informés de l'endroit où ils travailleront en temps voulu.

MME BARON souligne qu'effectivement il y a de nombreuses questions notamment des collègues sur l'impact et leur condition de travail. Elle a été questionnée par des collègues secrétaires de laboratoires qui parlent de regroupements et de changements physiques qui auraient des implications sur les fonctionnements de service. **LE PRESIDENT** précise qu'il s'agit d'un très gros projet, qui doit être mené selon une méthode, avec l'appui du médiateur. Il insiste sur la communication en interne pour répondre à toutes ces questions, qui seront nombreuses. Les bruits et rumeurs sont inévitables, il faudra faire avec.

M.AVERTY souligne que les travaux sont supervisés par le Vice-président en charge du patrimoine, mais la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire et le Vice-président Formation suivent aussi le dossier de près, en particulier pour toutes les problématiques de salle et d'emplois du temps. Il faut que les emplois du temps soient faits en amont cette année, pour justement avoir une vision claire des salles et des besoins pour travailler.

POINT 5 : PRESENTATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA FONDATION

LE PRESIDENT rappelle qu'il a été décidé de relancer la Fondation créée en 2011, comme dans beaucoup d'établissements. Il a été fait le constat que cette Fondation portait des projets qui avaient de vraies valeurs, pour autant, il fallait démultiplier et se servir de la Fondation comme fer de lance pour l'Université.

MME DE CHARETTE présente le plan de développement de la Fondation en donnant quelques éléments dans lesquels la Fondation se situe. Depuis quelques années, la philanthropie en France, en vingt ans, a franchi une étape décisive : 4000 fondations et fonds de dotation et une centaine de fondations créées dans l'ESR entre 2009 et 2013, sans compter les écoles de commerce et d'ingénieurs qui elles sont beaucoup plus anciennes sur ce marché. En 2015, les entreprises ont versé au titre du mécénat 3.5 milliards d'euros, tandis que la générosité du grand public, c'est-à-dire du particulier, atteint le chiffre de 4.4 milliards d'euros. Le mécénat se situe donc dans un marché global d'environ 8 milliards d'euros. L'Enseignement Supérieur a souhaité se positionner sur ce chemin. La concurrence est très accrue entre les universités et les grandes écoles avec beaucoup de bonnes volontés dans les universités mais pas toujours les moyens pour pouvoir poursuivre cette démarche. Les grandes écoles ont plutôt appuyé leur stratégie sur les anciens élèves, plutôt que de se positionner sur une démarche de mécénat entreprises. Il y a quelques fondations prestigieuses dans l'enseignement supérieur comme Bordeaux, Strasbourg, l'INSA de Lyon ou encore l'Université de Laval au Canada.

S'agissant de la Fondation, **MME DE CHARETTE** rappelle qu'elle a été initiée en 2010 puis créée en 2011. Les statuts mentionnaient une fondation partenariale, statut juridique spécifique qui répond à des règles de droit fiscal particulières. Elle explique être arrivée à la tête de la Fondation en septembre dernier, pour relever le challenge. L'analyse qu'elle a faite de la Fondation est que les premiers jalons pour initier une démarche de mécénat sont posés, avec beaucoup de projets, qui ont tous une valeur intrinsèque, mais qui n'ont pas permis de développer une valeur partagée, commune pour porter cette Fondation. Pour autant, il y a eu 1.5 millions d'euros de dons collectés répartis sur les trois chaires, trois fonds et cinq projets actifs, pour 200 donateurs environ. Il y a eu un déficit de fonds libres pour pouvoir développer la Fondation qui n'a pas permis de pérenniser les choses, d'où un audit et la décision de relancer la Fondation avec sa prorogation. Elle s'appelle désormais la « Fondation de l'Université de Nantes » et non plus « Fondation de Projets ». Il faut selon elle, repenser le modèle et surtout s'autoriser à renouer avec la philanthropie et poser cette Fondation sur une réelle démarche de philanthropie et ne pas la voir seulement comme un outil pour compenser et aller chercher des moyens qui ne sont pas le champ de l'intérêt général.

Les missions de la Fondation ont été repositionnées. Elle est au service du développement et de la transformation de l'Université. C'est un outil et un faire-valoir. La Fondation et l'Université méritent que l'on redore leur blason, que l'on dise à l'ensemble des acteurs et des parties prenantes en interne mais aussi en externe, qu'il y a un capital formidable et des valeurs essentielles. Il faut produire de la connaissance et qu'elle soit disponible pour le plus grand nombre.

L'objectif est de lever des fonds et de trouver la manière de doter l'Université de moyens supplémentaires pour assurer le développement de sa stratégie et de ses ambitions. Les champs d'action de la Fondation sont ceux de l'Université : soutenir et promouvoir l'innovation et la recherche, soutenir le développement de partenariats ou de coopérations en France et à l'international, contribuer à la formation des étudiants et améliorer leur qualité de vie et leur accueil. Les finalités sont de valoriser les diplômes issus de l'Université, créer et développer le réseau des « amis et anciens » de l'Université en constituant une communauté d'intérêt et de cœur, favoriser la diffusion des savoirs et contribuer à la valorisation du patrimoine scientifique, culturel et immobilier de l'Université.

LE PRESIDENT de l'Université qui est aussi le Président de la Fondation, porte un projet très ambitieux. Il a pour se faire, écrit une vision partagée de la Fondation. « Construire et diffuser les savoirs nécessaires à la société de la connaissance, telle est la vocation de la Fondation de l'Université de Nantes. Ancrée dans son territoire, tournée vers l'Europe et rayonnant à l'échelle internationale, l'Université de Nantes s'appuie sur sa dimension interdisciplinaire pour accueillir et accompagner un mécénat ambitieux. La Fondation abrite des projets multiples et différenciés qui répondent aux attentes spécifiques de ses partenaires et contribuent à produire et transmettre un savoir d'intérêt général. La Fondation s'affirme dans un rôle de médiation entre les acteurs de la société et de la recherche universitaire. Leur volonté est de faire vivre des chemins d'innovation pour la conquête d'un bien commun : le savoir partagé et libre pour accompagner les défis du 21ème siècle ». L'élément important de cette vision est la société de la connaissance. En effet la Fondation de l'Université est là pour produire, transformer et mettre à disposition la connaissance pour le plus grand nombre, pour porter et conduire des projets emblématiques et ambitieux de mécénat, et qui permettent de faire rayonner l'Université sur tous ces champs. Il ne s'agit pas d'accueillir tous les projets, il faut se concentrer sur des projets emblématiques. L'intérêt général doit être au centre du mécénat. Il faut renouer avec cette valeur, car c'est ce qui va conduire au développement de la Fondation.

Il y a quatre leviers et des outils pour fonctionner avec des chaires, des partenariats de Recherche, des partenariats de Formation, et enfin des fonds thématiques qui permettent d'accueillir tous les dons du particulier aux entreprises de 10 à 10.000 euros.

S'agissant des contreparties, il y a des avantages fiscaux, ce qui est un levier pour les entreprises et les particuliers. Il y a aussi des engagements à respecter avec par exemple aucune contrepartie commerciale pour le donateur. L'engagement de la Fondation porte sur la transparence de l'usage des fonds.

Une grande campagne de levée de fonds va être lancée pour 2016-2020 avec un événement public qui sera positionné entre octobre et novembre, avec un axe de communication en construction. La stratégie se concentrera sur les grands donateurs. Au regard de l'histoire de la Fondation, sur 1.5 millions d'euros, 6 donateurs constituaient 80% du chiffre. L'objectif de levée de fonds est 7 millions d'euros. En 2016, il y a déjà 50% d'objectifs atteints pour la première année. Il a été choisi un positionnement très différenciant qui s'appuie sur les valeurs de l'Université de Nantes. Venant de l'extérieur, en écoutant et en regardant fonctionner l'établissement, elle souligne qu'il y a une valeur majeure qui est l'humanisme. Cette valeur sera mise au cœur de la stratégie de communication pour y faire entrer le numérique.

MME SAMI remercie pour cet exposé bref et clair sur la Fondation. C'est un point positif que de partir sur de bonnes bases, et savoir d'où l'on part et où l'on va. Cette Fondation va peut-être enfin jouer son rôle. Les bases sont plus saines que dans le passé. Elle s'accorde sur les projets emblématiques portant sur l'humanisme. Dans l'offre de la Fondation, il y a un « partenariat formation » pour concevoir de nouvelles formations, soutenir et développer l'innovation et la transition pédagogique. Elle souhaite savoir si c'est réellement le rôle de la Fondation que d'intervenir ou d'interférer aussi bien dans l'offre de formation de l'Université que dans les possibles transitions pédagogiques. Elle pense qu'il faudrait séparer les choses. **LE PRESIDENT** s'accorde avec ses propos, mais précise que le fait de l'inscrire permet d'ouvrir la porte en cas d'expérimentation, d'accompagnement aussi dans le domaine de la formation vis-à-vis de populations qui sont en précarité pour l'accès à l'Enseignement Supérieur. **MME DE CHARETTE** précise que la Fondation n'intervient pas dans la politique de formation mais elle propose et accueille des propositions de projets pour trouver des moyens qui accompagnent les projets décidés par l'Université.

M.GRASSET remercie pour la présentation. Il est enthousiaste de voir que la Fondation doit exister au sein de l'Université et être visible. Il se dit sensible sur la mise en avant des diplômés. Dans le secteur industriel, il est assez dur de faire valoir les diplômes universitaires, et il pense que la Fondation pourra aider. Il s'interroge sur les deux mots clés, humanisme et numérique, au regard des chaires à venir ou existantes et y lit un message contradictoire. En effet, les chaires ne sont clairement pas dans le domaine de l'humanisme, et plutôt orientée là où il y a des finances. Ceci ne le choque pas, mais il souhaite savoir à quel moment le virage sera pris. **MME DE CHARETTE** explique qu'il y a trois chaires pointées aujourd'hui, existantes et historiques. Elles constituent l'héritage de la Fondation. Pour certaines elles sont même achevées juridiquement. Ce sont des sujets techniques plus que des sujets susceptibles d'intéresser les entreprises riches. Elle souhaite rapatrier les projets, à partir du moment où ils ont du sens. Il faut regarder l'humanisme et l'intérêt général au sein du projet. Elle se dit vigilante dans ce domaine.

MME DESMEDT souhaite savoir comment sera développé le sentiment d'appartenance. Elle ne voit pas bien ce qui est fait pour les étudiants. Il y a des facultés dans lesquelles ce sentiment d'appartenance est déjà entretenu par des corporations et d'autres où il n'est pas du tout développé. Le sentiment d'appartenance représente selon elle la pérennité de la Fondation dans 20 ans. **MME DE CHARETTE** précise qu'il s'agit bien d'un sujet majeur et passionnant et ce qui conduit à faire une Fondation est avant tout de valoriser et faire savoir que ce qui est produit est de très bonne qualité. Elle explique que la première chose qu'elle a faite en arrivant, est de constituer un réseau d'ambassadeurs autour du Président, en particulier grâce aux chefs d'entreprises qui font confiance à la Fondation et qui vont aider à démultiplier le projet de cette Fondation. Parmi ces ambassadeurs, elle en a identifié quelques-uns qui ont fait leurs études eux-mêmes au sein de l'Université de Nantes. Un petit cercle va être constitué avec des gens qui vont venir témoigner de ce qu'ils ont fait avec un diplôme universitaire. Ceci se construit actuellement. C'est un sujet majeur qui demande d'importants moyens.

MME BARON souhaite savoir combien il est prévu d'investir pour lever 7 millions d'euros. **MME DE CHARETTE** précise que pour lever 7 millions d'euros, il est prévu un budget annuel de développement et de fonctionnement ; le business model comprend les coûts de trois personnels, le coût de développement des outils, les bases de données, le suivi, les plateformes de paiement en ligne et autres, la communication, les locaux ou encore l'expert-comptable. Il est de 250.000 euros minimum par an.

LE PRESIDENT souligne qu'il est important de débattre sur la Fondation, car la Fondation est celle de l'Université de Nantes, qui est sur la Métropole, donc c'est aussi la Fondation de la Métropole en quelque sorte.

POINT 6 : APPROBATION DE L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA FONDATION

Comme l'a démontré la présentation de **MME DE CHARETTE**, **M.BERNOUSSI** explique que la Fondation est un investissement et un pari sur l'avenir qui s'est traduit déjà par un certain nombre d'actions. Un audit a été mené et a été présenté par **M.BARBU**, avec un changement d'équipe de direction et la mise en place d'une stratégie claire et d'une feuille de route. Cet investissement et ce pari sur l'avenir se sont traduits par un soutien financier. Il rappelle que le Conseil d'Administration avait voté le 5 juin 2015 une subvention de fonctionnement de 100.000 euros. Il est proposé de reconduire une subvention pour permettre d'obtenir l'équilibre. Les ressources de la Fondation sont essentiellement les prélèvements et les frais de gestion sur les dons, qui ne peuvent dépasser 8%. L'Université de Nantes doit poursuivre cet investissement au moins jusqu'à atteindre une vitesse de croisière pour la Fondation.

M.GUEVEL souligne qu'il a été évoqué 1.5 millions d'euros de ressources collectées par le don auxquels on applique 8% de frais de gestion. La Fondation créée en 2011 est sous oxygène depuis sa

création. Une subvention de 110.000 euros va être octroyée mais il souhaiterait savoir quels objectifs et quels termes l'Etablissement se fixe. Les 7 millions d'euros de collecte de fonds peuvent en être l'objectif mais à quelle échéance précisément. Des frais de gestion à 8% restent inférieurs à ce qui est prélevé sur les contrats de recherche et ceci le questionne. Elever ce prélèvement à 15%, pour 1.5 millions d'euros de collecte de dons et on pourrait arriver au budget de la Fondation, ce qui permettrait de ne pas abonder par des subventions de l'Etablissement. **MME DE CHARETTE** précise que sur les 1.5 millions d'euros qui ont été collectés entre 2011 et 2015, il n'y avait pas de règle précise de prélèvement de frais de gestion sur les dons. Il y a eu tout un travail de sécurisation avec une règle de prélèvement de frais de gestion qui est établie, entre 5 et 12% maximum. Elle explique avoir proposé 8% pour tous dons arrivant dans la Fondation. Les chiffres permettent de penser qu'en 4 ans l'équilibre sera atteint, en collectant 7 millions d'euros. Le business modèle est comparable à celui d'une entreprise. Seule l'Université de Nantes est membre fondateur de cette Fondation, avec un investissement qui n'est pas neutre, mais qui ne peut pas permettre à long terme d'exister, sauf à y faire venir de nouveaux fondateurs. Le calcul fait pour atteindre l'équilibre est a minima de 160.000 euros par an de dotation au capital. La recette est établie sur 8% de frais de gestion de collecte sur les flux entrants et 1% sur les dons placés. Lever 7 millions d'euros est pour l'horizon 2020. **LE PRÉSIDENT** précise qu'il faut bien assurer le fonctionnement de la Fondation sans l'hypothéquer sur de potentielles recettes. **MME DE CHARETTE** informe que la priorité est de collecter auprès de grands donateurs pour assurer une certaine pérennité. Elle est très engagée dans un travail avec les entreprises pour qu'ils deviennent fondateurs et qu'ils rentrent au capital. Aujourd'hui, il y a des discussions avec la Métropole. Par ailleurs, elle annonce qu'un industriel va probablement proposer de rentrer au capital de la Fondation.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 26 voix pour et 6 abstentions, l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 110.000 euros à la Fondation.

POINT 7 : APPROBATION DE LA DISSOLUTION DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE FORMATION EN FRANÇAIS LANGUES ETRANGERES (IRFFLE) (APRES AVIS DU CTE)

M.BERNOUSSI explique que les points 7, 8 et 9 sont liés et feront l'objet de trois délibérations.

Le premier objectif est par rapport aux étudiants. L'idée est de regrouper dans un même lieu et de créer une sorte de guichet unique tout ce qui concerne les langues, les certifications en langues. La Mission Langues faisait un certain nombre de certifications pour les étudiants par rapport aux langues, pour les non spécialistes (TOIC, CLES..) et aussi des certifications en Français Langue Etrangère qui sont délivrées à des étudiants étrangers qui viennent en France (DEF, DALF...). Il s'agit aussi de regrouper dans le même guichet tout ce qui concerne la mobilité entrante, pour les étudiants étrangers qui viennent en France et la mobilité sortante, avec toutes les langues pour les spécialistes d'autres disciplines.

Ce service sera en lien fort avec les axes stratégiques de l'Université de Nantes tels qu'il sont issus du rapport d'auto-évaluation et des axes stratégiques développés dans le cadre de la visite de l'HCERES : le développement de la mobilité sortante, notamment par une offre pertinente et porteuse en langue pour les spécialistes d'autres disciplines ; l'évolution et l'augmentation de l'accueil des étudiants étrangers pour favoriser la mobilité entrante, en y associant une offre claire en Français Langue Etrangère ; la progression des doubles diplômes, diplômes internationaux ou formations à distance à l'international ; une démarche concertée d'internationalisation de la recherche via la définition d'une stratégie commune recherche-relations internationales. L'idée est de regrouper tout ceci dans un service beaucoup plus intégré, le « Service Universitaire des Langues » (SUL), en lien fort avec toutes les Composantes de l'Université et en interaction forte avec d'autres services de l'Université, comme la Direction des Relations Internationales, la Direction d'Appui à la Formation Continue et la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire. Ce service devra avoir un lien fort avec les partenaires. L'Université signe un grand nombre d'alliance stratégique, et s'inscrit pour être l'acteur autour duquel les autres acteurs de l'ESR se regroupent. Il y a beaucoup de partenaires, des écoles qui accueillent des étudiants étrangers et qui souhaitent trouver une offre pertinente de Français Langue Etrangère. L'Université a la compétence pour répondre à cette offre.

Il rappelle que l'IRFFLE est une Composante créée au sein de l'Université de Nantes, qui a toujours un statut provisoire. Elle a été créée en 2003, à partir d'un service commun, auquel il a été ajouté un master qui venait d'une composante. L'objectif en 2003 était de créer un institut soumis à l'article L713.9 du Code de l'Education, c'est-à-dire un institut autonome. La délibération du Conseil d'Administration de 2003 a été transmise au Ministère qui avait jugé que c'était un service commun auquel on avait simplement ajouté un master, il n'avait donc pas les qualités requises pour créer un institut au sens de l'article L713.9

du Code de l'Education. Ceci a amené un nouveau vote du Conseil d'Administration en 2004, qui prévoyait que dans l'attente de l'examen par le Ministère, un département de formation serait créé. Tout ceci est contenu dans les statuts actuels de l'IRFFLE, qui est un département de formation reconnu Composante de l'Université à titre provisoire depuis 2004. 12 ans après il faut nécessairement mettre de l'ordre dans ce statut provisoire et revenir à l'origine.

Ce qui est proposé aujourd'hui est de maintenir séparément les deux éléments : le centre de langues et le master car il y a aujourd'hui très peu de lien entre les deux. L'idée est d'intégrer le centre de langues dans le service universitaire des langues, afin de mieux le connecter aux acteurs, d'avoir une meilleure visibilité, et un soutien stratégique particulier. S'agissant du master, il faut l'inscrire dans un cadre lien formation – recherche et le faire vivre dans une structure de type Unité de Formation et de Recherche de telle sorte qu'il devienne un master au même titre que les autres.

Le Service Universitaire des Langues sera donc composé du centre de langues et de la Mission Langues. L'objectif est d'avoir un conseil de service règlementaire, avec des représentants du Conseil d'Administration notamment et d'autres élus. Il y aura aussi un Conseil d'Orientation dans lequel on trouvera une meilleure représentation des collègues Français Langue Etrangère. Ceci permettra d'établir une stratégie commune et une meilleure visibilité.

Pour mettre en place ce service, il y a eu un accompagnement particulier avec plusieurs réunions. Il y avait de nombreuses difficultés à l'IRFFLE, qui sont suivies depuis 15 mois maintenant. L'information collective a été largement délivrée lors d'assemblées générales. Il y a aussi eu des rencontres individuelles avec les différentes catégories de personnels. Enfin, des délais ont été fixés pour permettre aux personnels qui souhaitaient partir de pouvoir participer aux mouvements de mobilité.

La proposition a été soumise au Comité Technique d'Etablissement qui s'est abstenu à l'unanimité et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui a donné un avis favorable avec 4 voix pour et 3 abstentions.

Les trois points soumis à l'ordre du jour sont liés.

MME GOMEZ relève plusieurs interrogations sur ce Service Universitaire des Langues. Il faut écarter le danger pour les étudiants Erasmus, qui suivent actuellement des cours de Français Langue Etrangère gratuitement grâce à l'offre de formation initiale, et savoir si la gratuité sera maintenue. Elle souhaite savoir si le SUL aura la même capacité de valider les acquis que l'IRFFLE. Concernant l'accueil des masters, elle a entendu qu'ils seraient potentiellement redirigés vers la FLCE. Sachant que la situation budgétaire de cette Composante est actuellement compliquée, elle veut savoir comment va se passer le transfert et si cela influera sur l'augmentation du budget pour ce nouveau master. Elle souhaite aussi savoir si de ce fait, le master Didactique des Langues va réapparaître. **M.BERNOUSSI** souligne que la gratuité Erasmus est maintenue. Pour la validation des acquis, il explique que cela dépend du type de certification. Pour l'accueil du master, plusieurs composantes souhaitent l'accueillir. Il a été souhaité que l'équipe du master puisse discuter avec l'ensemble. Il n'est pas du tout acté que ce soit la FLCE. S'agissant de l'impact budgétaire, il informe que le master part avec une équipe pédagogique.

MME DRONNEAU souhaite donner une explication de vote. Les représentants du Comité Technique d'Etablissement se sont abstenus car la dissolution de la Composante et la solution du SUL, ne répond pas à toutes les missions de l'IRFFLE. Elle rejoint en cela les questions sur le master de **MME GOMEZ**, sur l'affectation des enseignants. A l'heure actuelle, tout n'est pas résolu notamment la question de l'équipe de recherche. L'ensemble de ces questions ne trouvant pas réponse, elle s'abstiendra, même si, sur le fond, la création de ce service lui semble une très bonne solution. **M.BERNOUSSI** explique que dans les statuts du SUL, ont été repris tous les axes stratégiques qui étaient portés par l'IRFFLE, sauf le master. Concernant l'équipe de recherche, statutairement elle n'était pas rattachée à l'IRFFLE, d'où la difficulté.

MME SAMI souligne que l'IRFFLE était l'une des Composantes où le taux de précaires et de contractuels était le plus important. Elle précise que c'est l'une des rares Composantes pour qui le Conseil d'Administration avait accepté de déroger à la règle générale « pas de poste LRU ». Elle souhaite connaître le pourcentage d'enseignants qui sont contractuels dans cette Composante. A partir du moment où l'on n'est pas fonctionnaire titulaire, elle s'interroge sur leur degré d'autonomie en ce qui concerne leur future affectation. Elle souhaite s'assurer en particulier pour les CDD et les CDI, qu'ils ne se retrouvent pas dans des Composantes où ils n'ont pas choisi d'aller. **M.BERNOUSSI** précise que l'IRFFLE, dans la situation actuelle est composée, pour les titulaires, d'1 Professeur des Universités, de 4 Maîtres de Conférences et de 3 supports de postes enseignants second degré. Le Professeur des Universités, une équipe de Maîtres de Conférences et un enseignant second degré vont partir avec le master. A côté, il y a 10 contractuels LRU, et un certain nombre de vacataires en situation difficile. Il explique avoir reçu tous les

contractuels et être en train d'explorer comment CDiser ces contrats. Le besoin est là, les étudiants étrangers entrent en France, par le biais d'Erasmus. Il faut développer davantage encore ce secteur avec les partenaires et donc le besoin va s'accroître. L'idée est de les accompagner au mieux et leur donner une stabilité plus importante. **MME SAMI** revient sur le fait que l'équipe du master va partir avec le master. Elle explique que travaillant dans un master, les enseignants peuvent aussi choisir de ne pas le suivre. Si parmi l'équipe qui travaillait dans le master, certains n'ont pas envie de partir, elle précise qu'on ne peut pas l'obliger à partir sous prétexte du départ du master. **M.BERNOUSSI** explique qu'effectivement si ce cas de figure se présentait, on ne pourrait pas les obliger. Mais le cas ne se présente pas puisqu'il informe que l'équipe de master souhaite partir avec le master.

M.POUZAIN estime que ce dossier pose deux questions de fond. La première est de s'accorder sur les difficultés de fonctionnement récurrentes au sein de cette Composante. Il faut écouter les demandes récurrentes d'un certain nombre de collègues qui ont été réitérées sur plusieurs années et qui pour certaines, sont liées à des souffrances au travail. Le second point repose sur le fait que l'on utilise cette situation pour proposer une réorganisation. Il s'agit de juger de la qualité de la situation proposée. Comme l'a souligné **MME DRONNEAU**, il y a un certain nombre de points qui restent en attente. Tout n'est pas finalisé. Il y a encore des incertitudes. Il souhaite revenir sur la question des précaires. On en revient à l'intervention du Collectif en début de séance. Il y a des collègues qui sont sur des statuts de contractuels qui ne sont pas stables. Ils ont rendu service et ils continuent de le faire et il estime qu'il est du devoir de l'Etablissement de faire tout ce que l'on peut pour stabiliser ces collègues. Il explique qu'il reste très vigilant sur la réorganisation car certains collègues ne connaissent pas le droit du travail. Ce service fonctionnait bien avec des collègues dévoués et il faut tout faire pour que les usagers puissent continuer à en bénéficier. Globalement il explique ne pas avoir d'opposition sur ce dossier mais restera vigilant sur la mise en œuvre.

M.GUEVEL souligne qu'il s'agit d'un moment important dans l'Etablissement puisqu'il s'agit non pas de voir naître un service, mais de voir disparaître une Composante. C'est une décision importante aujourd'hui, qui semble s'imposer, puisqu'en effet, la Composante traversait depuis quelque temps de grandes difficultés, avec de multiples questions soulevées autour du fonctionnement de l'équipe de recherche, de sa pertinence dans l'état actuel, du positionnement du master et avec un centre Français Langue Etrangère extrêmement satisfaisant. Il se souvient en 2003, alors qu'il était administrateur, de la création de cet institut. La structure était partie sur de mauvaises bases, avec un arrangement politique à ce moment-là. Il n'a jamais atteint la reconnaissance de l'article 713.9 du Code de l'Education puisque les fondations n'étaient pas assez solides. Ce qui est préoccupant dans ce dénouement ce sont les personnes. Il pense en cela au Directeur de l'IRFFLE qui le porte depuis quelques années mais aussi aux personnels qui l'animent et assument ces missions. La phase est douloureuse pour certains pour autant, il pense que le schéma proposé est le bon, même si quelques incertitudes planent sur le suivi du master. La logique de l'équipe est de faire au mieux et de ne pas se précipiter pour ne pas installer le master ailleurs, pour qu'il trouve place dans une Composante qui soit la plus à même de l'accompagner dignement et de participer à son développement. Il souhaite dire que peu importe pour ce master, l'affectation dans une Composante car il est avant tout un master de l'Université de Nantes. Ceci n'entachera pas son développement et son futur rayonnement. **M.BERNOUSSI** souligne que pour le master, la préoccupation est de savoir où le positionner mais pour lui, la plus grande des préoccupations reste celle des étudiants. L'ambition principale est de former des formateurs de Français Langue Etrangère, car ce sont des étudiants qui iront ensuite enseigner le Français Langue Etrangère dans des alliances françaises partout dans le monde. Il faut aussi intégrer cet aspect pédagogique dans le choix de la Composante pour voir ce que la Composante va apporter pour la formation.

M.POUZAIN revient sur le master, car le problème du master ne peut pas recouvrir à lui seul la question de la réorganisation. A contrario de **M.GUEVEL**, il estime qu'il est fondamental que la Composante qui va accueillir le master, le fasse à bras ouverts et souhaite vraiment l'utiliser comme un levier de développement, de telle manière que le service rendu auprès des usagers soit bon. Dans le contexte national actuel et avec le développement de l'internationalisation, il est fondamental que cette formation ait tous les appuis pour pouvoir se développer.

LE PRESIDENT souligne que les collègues de l'IRFFLE sont des collègues dévoués et compétents. Il estime qu'il y a eu une malformation dès le départ, qui a été sous-estimée pendant longtemps. Lorsque le nouveau directeur, lui aussi dévoué, est arrivé, il y a eu l'expression de cette difficulté. Il faut le temps pour poser les choses, et c'est pour cela que son équipe a pris les temps de rencontrer tout le monde, de peser toutes les hypothèses. Il faut ensuite le courage politique pour le décider, et c'est cela qu'il propose aujourd'hui. C'est un moment important pour l'Université de Nantes.

Les élus INTERASSO Nantes souhaitent justifier leur vote. Sur la question du SUL, ils peuvent croire en tous ces objectifs et ces attentes. En revanche, ils vont s'abstenir car il n'y a pas de visibilité sur

la situation future du master. Il y a des craintes de fermeture de ce master vu ce qui s'était passé au sujet du master Didactique des Langues pour lequel ils s'étaient déjà opposés à la fermeture. Si la FLCE accueillait le master, ils ont des inquiétudes au niveau budgétaire.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 23 voix pour et 9 abstentions, la dissolution de l'Institut de Recherche et de Formation en Français Langues Etrangères (IRFFLE)

POINT 8 : APPROBATION DE LA DISSOLUTION DU SERVICE COMMUN « MISSION LANGUES » (APRES AVIS DU CTE)

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 23 voix pour et 9 abstentions, la dissolution du service commun « Mission Langues »

POINT 9 : APPROBATION DE LA CREATION DU SERVICE COMMUN « SERVICE UNIVERSITAIRE DES LANGUES » ET DE SES STATUTS (APRES AVIS DU CTE)

M.GUEVEL revient sur l'article 4 des statuts. Il ne trouve pas clair le mode de désignation des directeurs adjoints de ce service et souhaite savoir si c'est bien le directeur qui fait une proposition au Conseil de service, qui par la suite l'approuve. **M.BRIOLET** explique qu'effectivement les directeurs adjoints sont désignés par le Conseil de service sur proposition du directeur.

M.GUEVEL souhaite faire une remarque du collectif des Directeurs de Composantes du pôle LLSHS qui souhaiteraient que le directeur ou la directrice adjoint(e) en charge du futur centre Français Langue Etrangère, ne soit pas une personne mêlée de près aux conflits développés ces derniers mois. Il faut que ce soit quelqu'un de neutre, de façon à ne pas donner raison à certains qui se sont animés et qui ont construit les conflits internes. **MME LE FICHANT** souhaite intervenir car elle a entendu la veille lors d'une rencontre une rumeur, qui désignerait un responsable pédagogique parmi les éléments qui ont contribué à l'émergence des conflits. Elle souhaite préciser que ce n'est qu'une simple rumeur. **M.GUEVEL** précise que le pôle LLSHS demande simplement au **PRÉSIDENT** de veiller à la nomination sensible et suggère que la personne nommée soit neutre et l'ait été durant les 15 mois de difficultés rencontrées au sein de l'IRFFLE.

MME SAMI soutient la proposition de **M.GUEVEL**. Elle estime qu'il y a une vigilance à avoir sur la façon dont ceci va fonctionner à partir du moment où le Conseil de service n'aura en son sein aucun représentant des personnels, ni enseignants, ni BIATSS. Il est important de tenir compte de la spécificité du service car le Conseil d'orientation aura un rôle important à jouer. **M.BERNOUSSI** explique qu'il partage la même préoccupation. Il souligne tout d'abord que le Conseil de service est réglementaire et il n'était pas possible de le modifier et ensuite, il évoque l'ajout d'un Conseil d'orientation beaucoup plus large, avec une représentation des personnels enseignants et BIATSS.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour et 7 abstentions, la création du service commun « Service Universitaire des Langues » et de ses statuts.

LE PRÉSIDENT tient à remercier **M.KERSAUDY**, Directeur de l'IRFFLE qui a pris les fonctions dans une situation difficile avec les explications et les vigilances qui ont été formulées. L'exercice était particulier. Il explique avoir pris le temps d'écouter les personnels mais de l'écouter aussi. Ce n'est aucunement une remise en cause à titre personnel de quelque nature que ce soit. C'est l'environnement et la maïeutique de la structure qui ont posé problème. Il se dit vigilant sur les suites pour le Centre de Français Langue Etrangère, le master mais aussi le laboratoire.

POINT 10 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'UNIVERSITE DE NANTES

M.BERNOUSSI précise qu'il s'agit de l'impact des trois délibérations précédentes sur les Statuts de l'Université de Nantes, avec la suppression d'une Composante et d'un service commun et de la création d'un nouveau service commun.

M.CHAGNEAU explique qu'au vu des votes précédents, les étudiants INTERASSO voteront pour la modification des Statuts, même si leurs craintes relatives au master demeurent.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 28 voix pour et 4 abstentions, la modification des Statuts de l'Université de Nantes.

POINT 11 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES MESURES D'AIDE AUX PARENTS ISOLES

MME BAUDON présente la situation. L'aide aux parents isolés a été instaurée par le Comité des Personnels de l'Université de Nantes (CPUN), il y a une dizaine d'années. Au départ, c'était une mesure réservée aux contractuels puisqu'ils existaient une mesure gérée par le Rectorat pour les personnels titulaires. Au moment de l'accession aux RCE, le CPUN a étendu la mesure à l'ensemble des personnels. Actuellement l'aide est accordée selon le quotient familial avec trois tranches : 500 euros, 350 euros ou 200 euros par an dès lors qu'il y a un enfant à charge. Cette mesure n'avait pas été réévaluée depuis 2011. Il a été constaté lors de la Commission de secours, qu'il était intéressant d'améliorer le dispositif. Elle rappelle que c'est une mesure de prévention. Dans 99% des cas, ce sont des femmes qui en bénéficient. Le Conseil d'orientation a mené une étude et propose donc une amélioration. Celle-ci se compose de deux volets : il s'agit d'une part d'augmenter la base et chaque tranche de 10% et ensuite, d'ajouter une aide dès le deuxième enfant à charge. Le Conseil a voté cette mesure à l'unanimité.

MME BARON souligne que c'est une très bonne chose, en plus de tout ce que fait déjà le CPUN. Elle remarque que l'aide dès le premier enfant est importante, parce que la politique familiale est inexistante pour le premier enfant. Elle rappelle que le Supplément Familial de Traitement pour un enfant est de 2.29 euros.

MME SAMI salue cette mesure, qu'elle soutient complètement. Elle souhaite savoir si toutes les demandes sont traitées. **MME BAUDON** répond que toutes les demandes sont accordées. **MME SAMI** constate une diminution des demandes, notamment pour les premières tranches qui sont réservées aux personnes les plus en difficulté. **MME BAUDON** explique que certains sont sortis du dispositif car le dernier enfant avait plus de 20 ans. Elle souligne aussi qu'il y a une méconnaissance de la mesure.

LE PRÉSIDENT souhaite évoquer la commission de secours, mensuelle. Il rebondit sur la précarité qui du coup n'est pas systématiquement au prorata du statut. Il y a des collègues qui ont un statut réputé stable, qui entraîne des situations de précarité, en fonction des aléas de la vie, de situations familiales complexes, de pathologies et autres. Les dossiers sont très lourds.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour, la modification des mesures d'aide aux parents isolés.

POINT 12 : PRESENTATION DU « RAPPORT ANNUEL DE SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL » (RSSCT) 2015 ET DU « PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION » (PAP) 2016 (APRES AVIS DU CHSCT)

M.VILLEPREUX présente le Rapport Annuel de Santé Sécurité et Conditions de Travail pour l'année 2015. Il informe de quelques chiffres : 3732 Agents soit 5 744 682 heures travaillées en 2015, 36 747 étudiants en 2014/2015, 116 Unités de travail répertoriées par le Document Unique Evaluation des Risques (DUER). La prévention des risques à l'Université se fait avec l'aide de la Direction Hygiène Sécurité Environnement du Travail (DHSET) composée de 5 personnels, 9 Conseillers de Prévention de sites, 88 Assistants de Prévention avec une lettre de cadrage, 16 Correspondants Hygiène & Sécurité. En termes d'instances, il y a un CHSCT d'établissement et cinq CHSCT spéciaux.

En 2015, aucune maladie professionnelle n'a été recensée. Il y a eu 52 accidents du travail et de service déclarés dont 18 avec arrêt de travail contre 20 en 2014 et 485 jours d'arrêt de travail en 2015 contre 1396 jours en 2014, du fait d'une seule personne, qui a eu un arrêt très long. Les chiffres sont stables. Pour les accidents de trajet, on recense 22 accidents de trajet déclarés dont 9 avec arrêt totalisant et 379 jours d'arrêt de travail en 2015. Le taux de fréquence est stable (nombre d'accidents avec arrêt compris entre 17 et 20 depuis 2011) et le taux de gravité connaît une forte diminution due à la baisse significative du nombre de jours d'arrêt. La première cause d'accidents reste les chutes de plain-pied et qui entraînent des arrêts de travail courts, en moyenne inférieurs à 20 jours.

S'agissant de la mise à jour des DUER, il explique que toutes les unités ont quasiment toutes un DUER. En termes d'évolution des dépenses hygiène et sécurité, on augmente progressivement le chiffre de formation à la fois en nombre de personnes formées et en argent dépensé. Des formations sont assez récurrentes comme « SST et Recyclages SST », « Assistants de prévention (initiale, DUER, RPS) », « Habilitations électriques » ou encore « Maniements d'extincteurs ». Elles sont réglementaires et doivent être conduites d'années en années.

S'agissant des CHSCT, il informe que le nombre de réunions est variable et qu'elles sont inégalement réparties selon les CHSCT, tout comme les visites de site. Une seule enquête d'accident a été réalisée par le CHSCT Terre en décembre 2015.

M.VILLEPREUX fait un bilan des actions menées l'an dernier. La première concerne l'intégration des personnes handicapées, où plusieurs choses ont été faites comme l'aménagement de postes de travail au cours de l'année, une procédure pour le recrutement des BIATSS par la voie contractuelle, la formation des personnels à l'accueil des personnes handicapées. Il y a eu trois réunions du groupe de travail. Il reste à réaliser pour 2016 la rédaction du Schéma Directeur Handicap et une présentation du plan aux différentes instances. La seconde concerne la prévention de l'exposition au bruit, projet qui est reconduit sur 2016 car reporté par la Médecine Préventive. S'agissant de la maintenance des locaux, la construction et les réaménagements importants, plusieurs millions d'euros y sont consacrés. Le stockage en sécurité des produits chimiques est une action aussi reportée en 2016. Au niveau du plan amiante, il y a une relance du Groupe Amiante avec trois réunions en 2015. En parallèle, une campagne de recensement des agents potentiellement exposés est lancée chaque année. Les actions prolongées en 2016 sont le traitement des questionnaires des agents et l'auto-évaluation des dossiers techniques amiante. Réaliser une fiche individuelle d'exposition est un travail à faire en lien avec la Médecine de Prévention et qui est aussi reporté en 2016.

Pour le Programme Annuel d'Actions de Prévention, **M.VILLEPREUX** souligne qu'il s'inspire de ce qui est demandé par le Ministère et de ce que l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a pu demander de réaliser après sa visite de février 2015. Il se découpe en trois axes. Le premier concerne la mise en place de nouveaux dispositifs santé et sécurité au travail et l'amélioration des dispositifs existants avec trois fiches action : plan de formation en hygiène, sécurité et conditions de travail avec 84 sessions de formations prévues pour un budget prévisionnel de plus de 43.000 euros ; la deuxième qui concerne la volonté de renforcer la communication sur l'organisation de la prévention avec des sessions d'informations et d'échange qui auront lieu sur l'ensemble des sites avec une animation des réseaux ; et enfin la dernière fiche action relative à l'intégration des personnes handicapées. Le deuxième axe concerne le renforcement des services de Médecine de Prévention pour mettre en place les actions non réalisées en 2015, une nouvelle organisation des visites médicales et la mise en place d'une fiche individuelle d'exposition. Le dernier axe a trait quant à lui à la prévention des risques professionnels spécifiques.

MME DESMEDT remercie pour la présentation. Elle informe qu'il y a déjà des fiches pour certains personnels universitaires, notamment ceux qui sont dans les unités mixtes de recherche.

MME SAMI souhaite être la porte-parole de membres du CHSCT qui lui ont fait remarquer qu'en cas d'accident du travail grave, ou d'accidents du travail répétés, le CHSCT est sensé faire ses propres enquêtes. Apparemment une seule enquête a été faite en 2015. Il semblerait que le CHSCT n'ait pas les moyens de fonctionner car il n'a pas les informations nécessaires. Il faut travailler en liaison poussée avec les CHSCT pour qu'ils puissent jouer leur rôle. Selon les personnes qui l'ont alerté, même l'Inspection santé et sécurité au travail du ministère a pointé ce point-là. **LE PRESIDENT** informe que lors du dernier CHSCT était présent l'Inspecteur ; il explique avoir vu le constat des recommandations à faire et le suivi de ces recommandations. **MME TEXIER** informe qu'un groupe de travail a été mis en place, s'est réuni à deux reprises, avec des membres du CHSCT et de l'administration. Une procédure a été établie pour qu'aient lieu des enquêtes en cas d'accident du travail graves ou répétés. Ceci permet aux membres du CHSCT de diligenter des enquêtes. La procédure a été présentée et approuvée. Ce processus formalisé et établi permettra à chacun d'exercer ses compétences.

POINT 13 : PRESENTATION DU BILAN DES MISSIONS INVITES 2015

M.BERNOUSSI rappelle pour les nouveaux administrateurs le dispositif mis en place en 2014, qui répond à un certain nombre de principes, notamment à une triple simplification. On a souhaité rendre ce dispositif lisible pour l'ensemble des Composantes et des usagers, réactif avec des décisions plus proches du terrain et limité en termes de passage dans les instances. Avant, pour recruter un enseignant invité qui venait pour 2 ou 3 semaines, il fallait constituer un dossier qui passait devant les instances de la Composante et remontait jusqu'au Conseil d'Administration en formation restreinte qui se prononçait. Parfois, le

collègue était déjà retourné dans son pays d'origine sans avoir eu son salaire. Il a été décidé de rendre le dispositif plus simple et de déléguer la décision au plus près du terrain. Le second principe est celui de la confiance et de la subsidiarité. Ce n'est plus l'instance centrale qui décide mais la Composante, avec un bilan et un rendu compte a posteriori. Ce système de simplification est basé sur un principe simple : on délègue une enveloppe en fonction des demandes émanant des Composantes. Il remercie d'ailleurs tous les services impliqués, comme l'Agence Comptable, la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social et la Direction des Affaires Financières. Pour un enseignant invité, l'enveloppe est de 130 euros par jour. En fonction de l'enveloppe demandée par la Composante, on calcule le nombre de jour et on délègue l'enveloppe financière à la Composante ; ensuite, à charge pour elle, de la répartir devant ses instances. L'objectif était d'ouvrir à plus de Composantes. Aujourd'hui, 8 Composantes sont concernées. Le total de l'enveloppe déléguée est de 226 605 euros pour 93 collègues invités. C'est en recherche que l'on trouve le plus gros volume consommé. **LE PRÉSIDENT** souligne que c'est une bonne mesure, dont on voit réellement l'efficacité aujourd'hui.

M.GRASSET souhaite faire une remarque sur la répartition géographique. Il constate qu'il y a très peu d'européens au final, ce qui l'interpelle même si ce n'est pas du tout spécifique à l'Université de Nantes. Les premiers collègues qui viennent sont originaires de Chine. **M.BERNOUSSI** souligne que pour les européens, d'autres dispositifs entrent en ligne de compte, comme le dispositif Erasmus. **MME SAMI** souligne qu'il y a aussi tous les programmes de coopération entre des pays. A Subatech, des européens sont reçus en nombre important, qui viennent par d'autres biais que le dispositif. **M.BERNOUSSI** signale que les Composantes utilisent de façon intelligente toutes les ressources pour accueillir les collègues. **LE PRÉSIDENT** souligne que les échanges sont intéressants pour partager des cultures différentes avec en général, les mêmes problématiques.

M.BERNOUSSI, toujours dans un souci de simplification, explique qu'il était fait un appel d'offre aux Composantes pour remonter les demandes. On s'orienterait pour l'an prochain vers une remontée via la contractualisation des CPOM permet de supprimer l'appel d'offre.

POINT 14 : APPROBATION DE DEMANDES DE RENOUELEMENT DE CAPACITES DE MEDECINE (APRES AVIS DE LA CFVU)

M.AVERTY rappelle que les capacités sont des diplômes qui permettent aux candidats français ou étrangers titulaires d'un diplôme de Docteur en Médecine d'acquérir une compétence particulière en suivant l'enseignement d'une capacité en Médecine. Ce sont des diplômes nationaux qui confèrent un titre et non une qualification, et qui s'obtiennent en formation continue. Il y a eu une circulaire ministérielle du 1er février 2016 relative aux habilitations à délivrer des capacités de Médecine. Les échéances des habilitations précédentes étaient fixées au 31 août 2016. La date limite de remontée au Ministère était le 29 février 2016. Ces dossiers ont été remontés au Ministère dans les délais, en attente des délibérations des conseils de l'Université : Conseil de gestion Médecine du 24 mars, Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 28 avril et Conseil d'Administration du 3 juin 2016.

Il y a six capacités : « ACUPUNCTURE », « ANGIOLOGIE », « GERONTOLOGIE », « MEDECINE ET BIOLOGIE DU SPORT », « PRATIQUES MEDICO-JUDICIAIRES » et « EVALUATION ET TRAITEMENT DE LA DOULEUR ».

MME SAMI estime qu'à la lecture du dossier, il y a des changements. Elle ne retrouve plus l'aspect financier. **M.AVERTY** souligne que ce sont des diplômes nationaux, dont le tarif est imposé de 512 euros.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, le renouvellement des capacités de Médecine.

POINT 15 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES EQUIPEMENTS ACQUIS DANS LE CADRE DU PROJET DE RECHERCHE « UHD4U »

M.BARBU explique que les financements obtenus sur les contrats de recherche pour acheter des matériels lourds, sont généralement conclus sur une durée relativement courte de deux à trois ans. Les matériels utilisés dans ces mêmes projets de recherche sont amortis en général sur des durées plus longues de cinq ou six ans. Il y a plusieurs cas actuellement de financeurs qui refusent de financer l'intégralité du projet de recherche a posteriori, car ils n'acceptent de financer que l'utilisation du matériel. Les 3/5^{ème} du coût de la machine sont donc financés. Il y a une perte à la fin du contrat. Les laboratoires sollicitent alors l'Université. Au-delà de ce problème type, il faut régler plus largement ces problèmes de

décalage. Ceci sera fait avec l'agent comptable, car c'est lui qui fixe les règles d'amortissement qui dépendent de deux droits : le droit comptable et le droit fiscal. En attendant il s'agit d'éteindre le feu et de réagir a posteriori sur ce cas précis, celui du projet « UHD4U ».

M.DRUE ajoute que c'est aux administrateurs de se prononcer sur les durées d'amortissement.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour la modification de la durée d'amortissement des équipements acquis dans le cadre du projet « UHD4U ».

POINT 16 : APPROBATION DES TARIFS, DONNS ET SUBVENTIONS

M.BERNOUSSI présente les tarifs.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour, les tarifs, dons et subventions.

POINT 17 : RENDU COMPTE DE REMISES GRACIEUSES ET D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M.BERNOUSSI rappelle que les admissions en non-valeur ne sont présentées que deux fois par an au Conseil d'Administration.

M.DRUE précise que lors du précédent Conseil en avril dernier, le Conseil a approuvé la délégation au **PRESIDENT**, du pouvoir d'accorder des remises gracieuses et des admissions en non-valeur à hauteur de 10 000 euros maximum. Il s'agit d'un rendu compte de ce qui a été signé par **LE PRESIDENT**, sachant que le montant global de près de 22 000 euros d'admissions en non-valeur doit être regardé en fonction du montant unitaire de chaque opération, qui est en dessous des 10 000 euros.

MME SAMI s'interroge en page 5, sur l'intitulé du commentaire qui est tronqué. **M.DRUE** explique que la somme concerne un contrat de formation de licence professionnelle. Une société devait régler pour le compte de la personne. Or cette société a été mise en liquidation judiciaire sans que l'agence comptable en soit informée. Un relevé de forclusion a donc été demandé, car on était hors délai, relevé qui a été accepté sans possibilité de désintéressement au niveau de l'entreprise.

POINT 18 : QUESTIONS DIVERSES

- **ESPE : M.POUZAIN** souhaite intervenir à propos de l'ESPE, sur les inquiétudes pour la rentrée prochaine, concernant des postes pivots dans la structuration de l'offre de formation, notamment sur les parcours MEEF. Il est conscient que la phase de dialogue constructif entre la présidence et les responsables de Composantes vient de commencer. Il souhaite alerter les membres du Conseil sur l'inquiétude des personnels, sachant qu'on est dans un contexte de forte augmentation d'effectifs qui continue. Il y a aussi une multiplication des publics et des missions. Au travers de cette situation, il souhaite poser une question politique : l'organisation actuelle du pilotage de l'ESPE au niveau politique de l'Université est-elle bien portée ? Au niveau national, l'ensemble des ESPE qui sont sous la responsabilité de plusieurs universités ont des fonctionnements difficiles alors que les ESPE qui sont en pleine responsabilité avec une seule structure qu'elle soit COMUE ou université, ont un fonctionnement apaisé, constructif et où l'on peut véritablement développer un projet. Les instances de l'Université devraient sans doute s'interroger sur le pilotage de l'ESPE car il faut que l'on avance si l'on veut développer une grande filière de formation et de formateurs, pas seulement dirigée vers l'Education Nationale mais vers toutes les autres structures, vers les entreprises, vers les associations. Il faut que l'on sorte des difficultés de fonctionnement, qui rejailissent bien évidemment sur les personnels. **LE PRESIDENT** précise que la construction actuelle est basée sur un établissement porteur qui est l'Université de Nantes, mais qui aurait pu être l'Université d'Angers ou encore l'Université du Maine. Il rappelle que les ESPE sont sur un périmètre académique, il n'y avait pas d'autre choix que de le porter sur un tel territoire. La seule alternative possible est de faire porter par la COMUE qui est interrégionale. La loi ESR de 2013 permet la constitution de Composantes de la COMUE. Dans le travail d'auto-évaluation, il a été demandé de faire un chapitre politique stratégique sur l'offre de formation, la recherche et l'Etablissement. Il a choisi pour ce document de le faire à minima. Il ne voulait pas préjuger du travail au sein de l'Etablissement en octobre 2015, pour un contrat quinquennal en 2017. Dans ce document, il a inscrit le fait que pour le prochain contrat quinquennal 2017/2021, la question du positionnement

de l'ESPE pourra être abordée. Il n'est pas décidé que l'ESPE serait au sein de la COMUE. Les enjeux sont suffisamment importants, notamment le positionnement des personnels. Ce débat doit avoir lieu d'abord avec l'ESPE et non de manière unilatérale. Ce dialogue lui apparaît sain. Il y a aussi la question de la symétrie entre les deux académies, puisqu'il y a aussi l'ESPE de Bretagne, portée aujourd'hui par l'Université Bretagne Ouest (UBO). Antérieurement, il y avait eu une décision côté Bretagne de faire porter l'ESPE breton par la COMUE Bretagne, position soutenue par le Recteur. Or le Recteur a changé et la vision devient différente. Il faut poser les choses, bien évaluer, être suffisamment réactif et avoir la capacité de s'adapter au mieux, avant de prendre une décision politique de cette nature. Le dialogue avec les deux autres universités d'Angers et du Maine, se fait globalement de manière satisfaisante. Le problème n'est pas à ce niveau-là, pour autant la construction est difficile puisqu'on a tantôt des étudiants inscrits dans les établissements, tantôt du personnel rattaché à son établissement. Le budget est difficile à construire avec les contributions de chacun. On voit des distorsions importantes et finalement l'Université de Nantes contribue beaucoup plus massivement que l'on pourrait le concevoir. Les ESPE ont subi beaucoup de réformes, et ce n'est pas terminé selon lui. Sur le principe, le rapprochement « formation et terrain » était très intéressant, pour autant la mise en place a été plus que laborieuse et n'est pas encore aboutie. **M. POUZAIN** informe d'une entrevue avec des députés en charge d'une mission de réflexion sur le devenir et l'évolution des ESPE. Les organisations syndicales vont certainement être sollicitées, comme les personnels de l'ESPE. Une rencontre est prévue avec la direction de l'ESPE, les personnels et les députés chargés de la mission. Il faut qu'il y ait une réflexion qui se lance au niveau de l'Etablissement pour qu'on sorte des difficultés, qui rejaillissent sur les personnels de cette Composante. **LE PRÉSIDENT** explique qu'il ne pourra accueillir personnellement la mission parlementaire le 20 juin prochain, mais la présidence sera là pour cet échange. L'Intersyndicale Ensemble sera vigilante et sera présente dans la discussion sur tous les moyens et les postes qui seront conférées à la Composante.

- **UBL** : **MME SAMI** sollicite des informations sur la présidence de l'UBL. **LE PRÉSIDENT** précise que l'UBL se met en place. Les instances sont désormais réunies et l'élection de l'équipe des vice-présidents a été effectuée. Il a accepté d'être Premier Vice-président de la ComUE. Lorsqu'un président est d'une région, le premier vice-président est de l'autre. Il lui semblait important d'envoyer un message fort d'intérêt pour la ComUE. Le modèle même de cette ComUE sera fédéral. L'évaluation devra se faire à la fin du prochain contrat quinquennal. La ComUE ne fonctionnera que s'il s'agit d'un système léger, au service des Etablissements, et pas une couche supplémentaire qui pilote les universités. Il s'est engagé pour garantir cette vision de l'UBL. Dans la composition, il y a aussi **M. EVAIN**, qui est Vice-président Formation de l'UBL. Il faudra échanger au sein de cette instance sur le contrat de site de l'UBL. Ce point est très important et il rappelle que dans le principe des ComUE, il y a un contrat de site qui a une partie commune pour ce que l'on met en commun, et une partie spécifique qui revient aux établissements. L'articulation entre les deux est déterminante. A ce stade, au moment de la création de la ComUE, la partie commune ne sera pas extrêmement lourde.
- **I-Site** : **LE PRÉSIDENT** informe de l'oral de l'I-Site le 21 juin prochain. **MME SAMI** souligne que le Conseil d'Administration n'a jamais discuté du dossier. **LE PRÉSIDENT** précise que le projet ne sera pas vu par les administrateurs. Il s'agit d'un concours qui se terminera en janvier 2017. Il est très ferme sur le fait que le document ne doit pas être diffusé. Il fait comme tous ceux qui ont gagné, de manière à ne pas donner des armes à ceux qui seront en compétition avec l'Etablissement. **MME SAMI** rappelle que pour l'Idex c'était pareil et que ceci n'a pas empêché l'Etablissement de perdre. Les administrateurs auraient peut-être pointé un certain nombre de choses. Elle donne simplement son point de vue mais comprend parfaitement ce que **LE PRÉSIDENT** veut dire. Il est dommage que le Conseil d'Administration, qui a en tête et à cœur de préserver l'intérêt de l'Etablissement, n'en ait pas connaissance car il s'agit selon elle d'une de ses prérogatives.

LE PRÉSIDENT lève la séance à 10h45.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ


Olivier LABOUX